



**Mémoire du Conseil provincial du Québec des métiers
de la construction (International) présenté devant le
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
pour la construction du complexe hydroélectrique sur
la rivière Romaine**

Le Conseil provincial du Québec des métiers de la construction (International) est l'une des cinq organisations syndicales représentant la main-d'œuvre de l'industrie de la construction au Québec. Le Conseil provincial (International) compte plus de 46 000 membres, actifs dans tous les métiers et occupations de l'industrie de la construction. Le Conseil provincial (International) se rattache à une structure pancanadienne regroupant 400 000 membres, et à une structure panaméricaine (de là son appellation d'International) de 4 000 000 de membres.

Le Conseil provincial (International) est convaincu du bien-fondé du projet d'un complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine. En tant que deuxième organisation syndicale en importance œuvrant dans le domaine de la construction au Québec, et compte tenu du contexte de ralentissement économique et du retard annoncé de plusieurs projets privés qui affecte toute l'industrie de la construction, nous sommes d'avis que la mise en chantier du complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine doit être lancée dans les plus brefs délais. Ce projet d'envergure, le plus grand projet hydroélectrique de la décennie avec ses quatre aménagements et les 1550 MW qu'il doit générer, nous apparaît non seulement bénéfique pour les travailleurs de l'industrie, mais également pour tous les Québécois et toutes les Québécoises. Y mettre un frein serait tout à fait irresponsable, puisque toute la population du Québec bénéficiera des retombées considérables qu'il entraînera, des retombées que l'on évalue 3,5 milliards de dollars. Il va sans dire qu'elle profitera également des milliers d'emplois directs et indirects qui seront créés grâce à ce projet.

À cet effet, on évalue à 3 000 le nombre de travailleuses et travailleurs qui pourront participer, sur une période de onze ans, à la réalisation du barrage sur la rivière La Romaine. Des emplois parallèles découleront également de ce mégaprojet, qu'on pense notamment à ceux qui seront créés grâce à la construction de la route 138, qui sera reliée aux quatre aménagements sur une distance de 150 km et qui pourrait bien donner lieu à une hausse de

l'activité touristique et de l'exploitation minière et forestière dans ce coin de pays.

Les communautés nord-côtières à elles seules toucheront plus de un milliard de dollars en termes de retombées économiques : c'est dire à quel point ce projet représente un espoir de développement immense pour cette région qui est durement affectée par la décroissance démographique, alors qu'une grande partie de sa population aimerait pourtant y vivre et y travailler. Les résidents de la Côte-Nord et de la Minganie ont besoin d'emplois dans les plus courts délais : la construction de ce complexe apportera des emplois bien rémunérés aux communautés locales et permettra d'améliorer le statut professionnel de leurs membres. Le Conseil provincial (International) s'engage donc à tout mettre en œuvre pour aider la région à développer les compétences de ces travailleurs et pour faire en sorte que sa population puisse accéder à des emplois qui amélioreront de manière significative leur qualité de vie.

Un projet qui respecte le développement durable du Québec

Le Conseil provincial (international) des métiers de la construction du Québec appuie aussi le projet de construction du complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine en raison des principes du développement durable – la protection de l'environnement, le progrès social et le développement économique – auxquels il répond. Les derniers projets hydroélectriques ont montré qu'il est

possible de procéder à de tels travaux sans créer de bouleversements irréversibles sur l'environnement et auprès des populations locales. Le projet de la Romaine est conçu dans le même esprit; les communautés locales toucheront des bénéfices directs qui seront versés dans un fonds, lequel servira à la réalisation de projets de développement, de formation, à la conservation du patrimoine innu et au maintien de la pratique d'activités traditionnelles des communautés. Cet argent servira également, bien sûr, à favoriser la participation des membres des communautés à la construction des centrales.

De plus, il convient de souligner que le projet générera une énergie propre, renouvelable et sans émissions de gaz à effet de serre. Ainsi donc, en plus de contribuer à la réduction des huit millions de tonnes de gaz à effet de serre produites annuellement en Amérique, le complexe hydroélectrique de la rivière Romaine pourrait éventuellement remplacer l'énergie produite par les centrales américaines au charbon, lesquelles sont responsables des pluies acides qui inondent notre territoire. Enfin, on peut aussi noter que la région de Manicouagan-Uapishka, avec neuf centrales hydroélectriques sur son territoire, a été déclarée, l'automne dernier, Réserve mondiale de la biosphère par l'UNESCO. Voilà qui plaide en la faveur du complexe hydroélectrique de la Romaine et qui démontre bien qu'il est possible de concilier l'occupation du territoire, l'activité humaine et la conservation de l'environnement.

En somme, ce complexe, qui créera des milliers d'emploi, qui stimulera l'économie du Québec, qui contribuera à freiner le réchauffement climatique et qui sera un moteur de développement pour les communautés de la région, nous apparaît tout à fait en mesure de répondre aux besoins actuels du Québec, dans le plus grand respect de tout ce qui compose son environnement. Il constitue un projet rassembleur et porteur pour nous tous, il nous permettra dès maintenant de bâtir l'avenir du Québec et de lui paver la voie afin qu'il devienne, un jour, une puissance énergétique mondiale. Ce sont là les raisons qui nous incitent à appuyer fermement la réalisation de ce projet.

Merci.